

Tous amis

28e Année

11 Mai 1916

No 35

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE, 103, rue Saint-Anne, Québec.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C.. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES**  
**TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

---

---

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître: demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,**  
MONTREAL.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Hulle d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

LÉVIS.

(édifice de la Métropolitaine.)

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVRAGE GARANTI. Une visite es. sollicitée

## **JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE**

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



**72-78, Cote d'Abraham, Québec.**

Plomberie Moderne, Ventilation, Eclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

**— ANGLE DES RUES —**

**St-Jean et d'Youville, Québec.**

## **LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU**

**60, RUE ST-JEAN, QUÉBEC.**

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

**Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.**

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DENRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

## Dorure, Argenture, Vernissage à l'Or

POUR LE CLERGE ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



ORNEMENTS D'ÉGLISES, VASES SACRÉS  
COUTELLERIE, ARGENTERIE DE TABLE, ETC.

REPARÉS ET REPLAQUÉS A NEUF.

PLACAGE DE MENUISERIE, OBJETS, MÉDAILLES, CHAINETTES,  
ETC.

PLACAGE EN NICKEL ET REPARATIONS GÉNÉRALES.

Spécialité : VERNISSAGE A L'OR (VERNIS FRANÇAIS.)

Vu notre longue expérience en ce genre de travail et le fait  
que notre usine est la plus considérable du Canada avec notre  
outillage et nos procédés perfectionnés, nous pouvons faire  
notre travail à des prix qui ne souffrent pas de CONCURRENCE.

SATISFACTION GARANTIE

LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

A. GIROUX, Gérant. - - 57, ST-GABRIEL, MONTREAL.



---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 545. — Les Quarante-Heures, 545.*

**Partie officielle :** Nominations ecclésiastiques, 546.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Le péril des vues animées, 546 — LITURGIE ET DISCIPLINE : Les cantiques pendant la messe, 548. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 551. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : France, 553. Belgique, 553. Etats-Unis, 554. Suisse, 555. — VARIÉTÉS : Le carême des petits, 555.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : L'A. C. J. C., en convention, 557. L'Œuvre de la Saint-Vincent de Paul, 559. De l'argent bien placé, 560

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 14 mai.** — III après Pâques. SOL. DE S. JOSEPH.  
**Lundi, 15** — S. JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, conf.  
**Mardi, 16** — S. UUBALD, év., et conf.  
**Mercredi, 17** — Octave de la solennité de S. Joseph, *dble. maj.*  
**Jeudi, 18** — S. VENANT, martyr.  
**Vendredi, 19** — S. PIERRE CÉLESTIN, pape et mart  
**Samedi, 20** — S. BERNARDIN DE SIENNE, conf.  
**Dimanche, 21** — IV après Pâques. Du dim.

## QUARANTE-HEURES

**14 mai,** Hospice St-Joseph de la Délivrance. — **16,** Ste-Ju. ie — **18,** N.-D. de Buckland. — **20,** Hotel-Dieu de Québec — **21,** St-Jean-Baptiste de Québec.

---

## **PARTIE OFFICIELLE**

---

### **NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES**

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :  
M. l'abbé LÉONIDAS LEMAY, étudiant au Collège Canadien à Rome, a été nommé visiteur des couvents et académies du diocèse.  
M. l'abbé A. BOULET, vicaire à Saint-Joseph de Lévis, a été nommé curé de Saint-Louis de Courville.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### **CAUSERIE DE LA SEMAINE**

#### **LE PERIL DES VUES ANIMÉES**

D'après les journaux quotidiens de New-York, dit *l'America* du 8 avril dernier, la commission d'hygiène de la métropole américaine vient de décréter la fermeture de 334 théâtres de vues animées sur un total de 518 que possède la ville, à cause de l'insuffisance d'air respirable constatée dans ces salles par les inspecteurs médicaux. A voir le grand nombre de personnes qui s'engouffrent tous les jours, dans ces petits théâtres à images dansantes, à Québec, on peut se demander si les spectateurs trouvent toujours là-dedans la quantité d'air respirable nécessaire au bon fonctionnement de leurs poumons. Nous avons souvenance qu'il y a quelque dix ans, certain jeune médecin assez remuant s'était mis à faire du zèle, dans les colonnes d'un journal de notre ville, au sujet des dangers qui, d'après lui, menaceraient l'hygiène publique dans nos églises. Nous nous étonnons que la cause de l'hygiène dans les salles de vues animées n'ait pas encore trouvé son champion, chez nous. Quoi qu'il en soit, l'inspection de ces salles, à New-York, par les membres de la commission d'hygiène donne à réfléchir. Dans un bon nombre des salles interdites, on a constaté que des désinfectants servaient à remplacer l'air pur, qu'on se garde bien d'y faire entrer afin d'économiser le chauffage. Et c'est dans cette atmosphère viciée que des familles entières passaient des après-

midi et des soirées. Les autorités municipales de New-York ont jugé que la fermeture de ces théâtres s'imposait comme une mesure de salut public, et elles en ont interdit l'entrée. Personne n'a protesté.

Pourquoi donc se trouvent-ils des catholiques pour blâmer les prêtres qui mettent leurs paroissiens sévèrement en garde contre ces sortes de théâtres, où l'on empoisonne trop souvent les âmes encore plus que les corps ?

Il ne faut pas se le cacher, en effet, les vues animées sont en train de faire à la société canadienne-française un mal considérable.

Et, tout d'abord, elles tuent la vie de famille. Il est reconnu, aujourd'hui, que bon nombre de mères de famille désertent le foyer pour courir au cinéma. Les jeunes enfants restent seuls à la maison, quand ils ne sont pas assez grands pour suivre leurs parents. Dans le cas contraire, on a vu des enfants mendier dix sous, dans la rue, quand ils ne les volaient pas, pour aller au théâtre. C'est donc la passion du théâtre qui prend ainsi possession de l'âme canadienne-française. Or, la passion du théâtre est une cause certaine de décadence morale. Même lorsque les sujets représentés ne sont pas immoraux, — ce qui est rare partout, — c'est toujours l'imagination, cette folle du logis, qui est exaltée aux dépens du bon sens, dans les romans qu'on déroule sur la scène ou sur l'écran. Aussi les habitués du théâtre, comme les lecteurs de romans, s'exposent-ils à faire de leur jugement l'esclave de leur imagination. On peut donc aisément se figurer l'idée que se font du devoir les membres d'une famille qui s'abandonne aux folies et aux inconvenances du cinéma.

Le mot *inconvenances* est loin d'être trop fort pour désigner certains sujets représentés aux vues animées. On sait, du reste, que ces sortes de théâtres ne sont pas plus que les autres destinés à instruire les spectateurs, à élever l'âme ; ils sont faits pour faire de l'argent. Il suffit de voir le genre d'affiches qui annoncent ces spectacles pour comprendre à quelle classe de gens elles s'adressent. C'est l'exploitation des passions par l'image.

L'autre jour devant les membres d'une commission de la Législature de New-York, chargée d'étudier un projet de censure des vues animées, les propriétaires des cinémas, appelés à déposer, ont carrément déclaré qu'ils s'opposaient à la censure de vues

immorales pour de simples motifs d'ordre financier : ce qui implique, dit l'*America*, l'aveu de leur part que le nombre de sujets immoraux représentés dans leurs théâtres est tellement grand que leur suppression amènerait la ruine des propriétaires. Devant la même commission, l'inspecteur diocésain des écoles catholiques de New-York, M. l'abbé Dunney, protestait contre le scandale donné quotidiennement aux enfants dans ces spectacles, où se succèdent sans interruption des scènes de perfidie familiale, d'infidélité conjugale, de dévergondage et de grossièretés du plus bas étage. Notons, en passant, que les organisations ouvrières New-York avaient envoyé de nombreux représentants aux séances de la commission parlementaire pour protester, non pas contre l'œuvre de corruption des vues animées, mais contre l'établissement d'une censure honnête de ces vues. Cela nous donne une nouvelle preuve de l'esprit qui anime ces unions de l'Internationale.

Chez nous, quelque honnêteté que mettent les censeurs à épurer les pellicules qui nous viennent constamment des Etats-Unis, il n'en reste pas moins vrai, au témoignage de nombreux pères de familles qui nous en ont souvent parlé, que les théâtres de vues animées servent trop souvent à notre public, soit par inadvertance du bureau de censure, soit par fraude de certains vendeurs de pellicules, des scènes gravement repréhensibles. D'ailleurs, comment épurer des images dont le but, en général, est d'exploiter la sensualité pour faire de l'argent ?

Aussi devant les dangers que font courir à notre population, et particulièrement à nos jeunes gens, les spectacles trop souvent démoralisants des vues animées, tous les vrais chrétiens s'inquiètent de plus en plus, chez nous, et cherchent un remède à ce mal qui ronge un trop grand nombre de nos familles.

A. H.

---

---

### LITURGIE ET DISCIPLINE

#### LES CANTIQUES PENDANT LA MESSE

Q. — 1o Les membres d'une congrégation de jeunes gens, après avoir récité l'office de la Sainte Vierge le dimanche, assistent à une messe basse qui est célébrée pour eux. A peine le prêtre au bas de

l'autel a-t-il fait le signe de la Croix, que les bons jeunes gens *s'attellent* sur des cantiques et en chantent à tue-tête pendant toute la messe. — Sans compter que c'est un supplice pour le pauvre célébrant, n'y aurait-il pas pour ces jeunes gens instruits, qui la plupart reçoivent la sainte Communion, une méthode plus fructueuse d'entendre la sainte messe ?

2o Je suis aumônier d'un couvent où l'on donne l'éducation à des jeunes filles pensionnaires. Sous prétexte que les enfants, relativement jeunes, n'ont pas l'air de savoir comment s'occuper pendant la messe, l'on chante des cantiques tous les jours, même quand le prêtre célèbre la messe avec des ornements noirs. Il arrive aussi quelquefois que l'on chante un cantique à la Sainte Vierge immédiatement après la communion. Quid ?

R. — Quelle est la meilleure manière, la méthode la plus profitable d'assister à la messe basse ?

La perfection, c'est de suivre le prêtre en méditant.

Mais pour ceux à qui la prière mentale est peu familière et qui savent lire, la méthode qu'ils doivent prendre consiste à suivre le prêtre en lisant dans quelque bon livre des prières qui les mettent en rapport avec les actions qu'il fait et les paroles qu'il prononce ; en effet, la sainte Eglise désire que les fidèles en assistant au Sacrifice de la messe entrent dans les sentiments de la liturgie.

Pour ceux enfin qui ne savent pas lire et les enfants, qui ont besoin d'être secoués de temps en temps, il y a une méthode qui n'est pas l'idéal, qui est plutôt un pis aller auquel l'Eglise permet de recourir, c'est celle des cantiques.

Les cantiques en langue vulgaire ne font pas partie de la liturgie de l'Eglise. Ils sont loin d'avoir le mérite des chants liturgiques. " La source d'où ils émanent, dit *l'Ami du Clergé*, ne peut leur concilier le respect et l'autorité qu'inspirent toujours les œuvres composées ou approuvées par l'Eglise, toujours assistée de l'Esprit Saint. "

D'après l'excellent catéchisme de Spirago, cette coutume de chanter des cantiques date de Luther, qui profitait des chants liturgiques pour introduire sa doctrine. " Les catholiques, dit-il, voulurent se servir du même moyen pour maintenir la doctrine de l'Eglise et l'imitèrent ; avant Luther on chantait très peu pendant

la sainte messe : aussi les cantiques de cette époque sont-ils très courts. Le chant continu ne répond donc pas au sens catholique. ”

Les chants en langue vulgaire aux grand'messes sont formellement prohibés. Il y a un décret de la S. C. des Rites, du 10 décembre 1870, en réponse à une consultation de l'Evêque de Saint-Hyacinthe, qui dit : *Episcopus prudenter se gerat ut possit sensim sine sensu hunc morem removeere absque fidelium scandalo.*

Il n'est donc pas dans l'esprit de l'Eglise que l'on chante des cantiques pendant les offices liturgiques, même pendant les messes basses ; ce qualificatif que l'on donne en effet à ces messes indique l'absence de chant. Cependant l'Eglise, comme une bonne mère qui s'accommode aux besoins presque aux caprices de ses enfants, a permis les chants en langue vulgaire pendant les messes privées, comme elle les permet aussi en dehors des offices liturgiques. Mais cette permission n'est donnée que moyennant certaines conditions, dont la première est que ces cantiques soient approuvés par l'Ordinaire ou par un long usage.

Il faut rejeter le chant continu pendant la messe, parce que l'on trouble ainsi la dévotion dans la maison de Dieu et qu'il ne répond pas au sens catholique.

“ Pendant les messes basses célébrées avec solennité, lisons-nous dans le *Règlement pour la musique sacrée à Rome* (2 février 1912) de S. E. le Cardinal-Vicaire, on pourra chanter des motets ou jouer de l'orgue. Toutefois on s'arrangera de façon à ce que les chants et les morceaux d'orgue se fassent entendre en dehors du temps où le prêtre récite les prières à haute voix. ” — C'est évidemment pour qu'elles soient entendues des fidèles que ces prières (chantées aux messes solennelles) sont dites à voix plus élevée. — “ Si l'on donne la Communion, dit encore le Cardinal-Vicaire, le chant et le jeu de l'orgue doivent cesser pendant la récitation du *Confiteor* et de l'*Ecce Agnus Dei.* ”

Il est important de veiller à ce qu'on ne chante dans l'église que des cantiques instructifs et édifiants. “ On doit en bannir avec soin, disent les Statuts Synodaux du diocèse de Paris (1902), ces chants nouveaux où des pensées saintes sont trop souvent exprimées par des paroles empruntées au langage frivole ou passionné de l'amour profane. ”

Mettons de côté, sans merci, ces cantiques, genre romance ou rêverie dont la sensiblerie fait le fond, "ces sucreries à la guimauve" que stigmatisait Gounod lui-même.

Les chants populaires pendant la messe doivent, autant que possible, s'harmoniser avec les prières du prêtre et la solennité du jour ; ils ne sont pas un simple ornement extérieur, accessoire du service divin, mais une prière, une offrande qui doit s'unir à celles du prêtre à l'autel. Si, par exemple, le jour d'une fête d'apôtre l'on ne chante que des cantiques à la Sainte Vierge, sous prétexte que c'est pendant le mois de Marie, l'on sacrifie l'office liturgique à la dévotion du mois de Marie qui ne l'est pas du tout. — Aux messes de *Requiem*, si l'on fait du chant, il ne faut pas que ce soient des cantiques joyeux.

Quand, dans une communauté, il y a habituellement grand' messe le dimanche, pourquoi chanter des cantiques à la messe basse de communion, qui ne dure qu'une petite demi-heure, et pendant laquelle il semble si naturel de se préparer au festin eucharistique, pour savourer ensuite la présence de Notre-Seigneur ! C'est laisser suffisamment entendre combien nous trouvons étrange qu'en sortant de la sainte table l'on se remette à chanter, surtout si c'est un cantique à la Sainte Vierge ou un autre qui n'a pas de rapport direct avec "la plénitude de la Divinité qui à ce moment habite corporellement en nous."

Il faut que ceux ou celles qui chantent le fassent en priant et que leur chant porte les fidèles à prier. Est-ce toujours le cas pour les uns et les autres ? Nous connaissons certains milieux, où, si les suffrages étaient recueillis, le système des cantiques à outrance serait dénoncé.

Concluons en disant que dans une matière aussi délicate, il faut de la discrétion et de la mesure : *ne quid nimis !*

---

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Cérémonie religieuse.** — Le 26 avril dernier, jour de la fête de N.-D. du Bon Conseil, patronne du Monastère, avait lieu dans la chapelle des RR. MM. Trappistines de Saint-Romuald, une imposante cérémonie de vêtue présidée par le Révérendissime Abbé Mitré de la Trappe d'Oka, Dom Pacôme.

La cérémonie fut précédée de la Messe Pontificale, à laquelle le R. P. Anselme, gardien des Franciscains de Montréal, servait comme prêtre assistant, et les RR. PP. Humbert, de la Trappe d'Oka et Hilaire, aumônier de la Communauté comme diacre et sous-diacre

Le R. P. Ladislas, du Couvent des Franciscains de Québec, a prononcé le sermon de circonstance.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Graziella Nadeau, de Biddeford, Maine, en religion, sœur Marie du Saint-Sacrement ; Amarylda Boulet de Saint-Thomas de Montmagny, en religion sœur Marie Véronique ; Blanche Poulin, de Saint-Jean-Baptiste de Québec, en religion sœur Marie-Angéline ; Wilhemine Foy, de Saint-Pierre de Broughton, en religion sœur Marie-Jeanne ; Berthe Maranda, de l'Immaculée-Conception de Montréal, en religion sœur Marie-Madeleine ; Marie-Antoinette Dorval, de Saint-Jean-Baptiste de Québec, en religion sœur Marie-Philippe de Néri ; Marie-Jeanne Dauphin, de Saint-Jean-Baptiste de Québec, en religion sœur Marie-Bernard ; Maria Gagnon, de Saint-Romuald, en religion sœur Marie-Céline ; Marie Gagné, de Saint-Zacharie, en religion sœur Marie-Stéphanie ; Maria Lanouette, de Sainte-Cunégonde de Montréal, en religion Sœur Maria.

M. l'abbé Bouffard, curé de Saint-Malo, M. l'abbé A.-A. Vincent, curé de Saint-Pierre de Broughton, et M. l'abbé Ch. Foy, séminariste, assistaient à la cérémonie.

Un grand nombre de parents et d'amis honoraient de leur présence cette belle fête religieuse.

**Triduum solennel.** — Les RR. Pères Rédemptoristes du Monastère de Sainte-Anne de Beaupré, ont célébré, dimanche, lundi et mardi de cette semaine, les 7, 8 et 9 mai, par un triduum solennel, le cinquantième anniversaire de prise de possession du tableau miraculeux de Notre-Dame du Perpétuel Secours, aujourd'hui conservé dans l'église de Saint-Alphonse à Rome

C'est en effet en 1866, que Pie IX confiait à la garde des Pères de la Congrégation du T. S. Rédempteur cette image miraculeuse, vénérée depuis plusieurs siècles, qui a fait obtenir tant de miracles, de prodiges et de faveurs spirituelles et temporelles à ceux qui invoquent Marie sous le vocable de N.-D. du Perpétuel Secours.



Depuis 50 ans, le culte de N.-D. du Perpétuel Secours s'est répandu par toute la terre et c'est pour honorer cette merveilleuse extension, en même temps que pour remercier la très Sainte Vierge des bienfaits sans nombre dont elle a comblé ses dévots serviteurs, que l'on célèbre ce solennel triduum dans toutes les églises que desservent les Rédemptoristes à travers le monde.

Le programme des fêtes de Ste-Anne a consisté en une messe solennelle chantée, le matin des trois jours, à 9 heures et en un sermon, le soir. Le sermon de dimanche a été donné par le T. R. Père Lemieux, Provincial des Rédemptoristes du Canada, celui de lundi, par S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie et celui de mardi soir, par le R. P. Leclerc, C. SS. R., Recteur du Monastère de Sherbrooke.

---

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### FRANCE

**Des entraves.**—Près du front, ou dans les dépôts on s'arrange par-ci par-là pour que les soldats ne puissent pas assister à la messe du dimanche, en leur faisant faire de longues marches dans l'avant-midi ou en les empêchant de sortir jusqu'à une heure de l'après-midi. Ailleurs, dans divers ateliers travaillant pour la défense nationale, les ouvriers, qui pour la plupart sont des soldats mobilisés sur place ou rappelés, sont mis dans l'impossibilité de remplir leurs devoirs religieux le dimanche, le travail commençant, ce jour-là comme les autres jours, à 6 heures du matin.

D'un autre côté, on signale que des Annamites, ouvriers d'usines dans la région de Toulouse sont retenus le dimanche de manière à ne pouvoir pas remplir leurs devoirs religieux, et sont l'objet d'exhortations contraires à leur foi religieuse et à leur devoir moral.

### BELGIQUE

**En son absence.**—Le général von Bissing a profité de l'absence du cardinal Mercier pour gourmander les évêques belges. Il leur a adressé une lettre de remontrances au sujet de leur lettre aux évêques allemands sur les atrocités allemandes en Belgique et leur a annoncé que le gouvernement allemand déposait une plainte auprès du Saint-Siège contre les signataires de cette lettre.

**Autour d'un mandement.**— Revenu de Rome en Belgique par Bologne et Bâle, S. E. le cardinal Mercier a publié son mandement du carême sur le respect du Pape.

"Mes chers compatriotes, dit-il, notre Saint Père est toujours et plus que jamais digne de votre respect, de votre amour, de votre haute

considération. La Belgique est toujours le pays qu'il aime. Ayez confiance en lui. Lorsque la lumière poindra et que la vérité éclatera à tous les yeux dans des documents irréfutables, un unanime hommage de reconnaissance s'élèvera vers lui, et la Belgique lui témoignera une fidélité plus grande encore.

Cette lettre pastorale renfermait aussi le passage suivant :

“ La conviction, naturelle et surnaturelle, que nous remporterons le triomphe final, est plus que jamais ancrée profondément dans mon âme. Si cette conviction avait pu être ébranlée, les assurances que m'ont données des personnages désintéressés des Amériques du Nord et du Sud, l'auraient de nouveau raffermie. ”

Ce mandement a excité l'ire de la presse allemande, qui a demandé qu'on mit le cardinal en accusation pour haute trahison, et la colère de von Bissing, qui s'est plaint à Rome et qui a envoyé au cardinal une longue lettre de protestations et de menaces. L'imprimeur de la lettre pastorale a été jeté en prison.

Le cardinal a envoyé à von Bissing une réponse pleine de dignité, disant qu'il avait exercé son droit en écrivant la lettre incriminée. Le cardinal Mercier rappelle que l'attitude de l'Allemagne a été illégale à l'égard de la Belgique et à son égard, comme évêque et comme citoyen.

Il ajoute que la population belge a conservé une attitude noble et calme et que le reproche de von Bissing que lui, cardinal, désirait la surexciter, est donc faux.

#### ÉTATS-UNIS

**La population catholique.** — D'après le nouveau “ Official catholic directory”, publié par la maison Kennedy de New-York, il y a 24.992,062 catholiques qui vivent sous la protection du drapeau américain.

D'après cet annuaire il y a 16,564,109 catholiques qui demeurent aux Etats-Unis, On en trouve 7,285,458 aux Philippines et 1,072,485 dans l'Alaska, la zone de Panama, Guam, les îles Samoa, Hawaï et Porto-Rico.

Aux Etats-Unis, l'augmentation de la population catholique est de 254,099 âmes pour l'année 1915.

Six diocèses ont vu leur population catholique diminuer.

Il y a 19,572 prêtres aux Etats-Unis 10,058 églises, 5,105 églises ou chapelles de missions, 85 séminaires, 112 asiles pour les vieillards, 210 collèges ou académies pour garçons, 685 académies pour filles et 5,588 écoles paroissiales. Il y a aussi 283 asiles pour les orphelins.

Au point de vue du chiffre de la population catholique, c'est l'état de New-York qui vient en tête avec 2,899,233 catholiques. L'état de Pensylvanie est le deuxième et celui de l'Illinois le troisième.

Seize millions de catholiques aux Etats-Unis, alors que l'évêque de Trenton, S. G. Mgr McFaul, déclarait, il n'y a pas bien des années, que l'on y devrait en compter quarante millions, si l'on tient compte du nombre de catholiques qui y ont émigré. Où sont donc les autres ?

St  
la Suis  
tants,  
confess  
qui fait  
vais jou  
Les c  
que les

Qua  
cule d'  
me et l  
sœur.

Les c

— Q

Ici, c

— D

— B

— A

quaran

— O

— P

Commu

— Al

mienne

mes sui

— El

— El

Et la

que jeû

mais se

et qu'e

— Al

rien ? c

— Ol

s'inflige

SUISSE

**Statistiques.**—D'après les rapports du Bureau fédéral de statistiques la Suisse compte, 3,753,293 habitants, parmi lesquels 2,107,814 protestants, 1,593,538 catholiques, 18.462 Juifs et 33.479 adhérents à d'autres confessions ou individus se déclarant sans religion. C'est ce dernier groupe qui fait le plus de progrès, et c'est la conséquence de la diffusion des mauvais journaux et autres écrits immoraux ou impies.

Les catholiques augmentent en nombre dans une proportion plus forte que les protestants.

---

---

**VARIÉTÉS****LE CARÊME DES PETITS**

Quatre-temps, vigiles jeûneras et le Carême entièrement, articule d'une voix claire et nette Marthe, qui apprend son catéchisme et le fait apprendre du même coup à son petit frère et à sa petite sœur.

Les deux bambins répètent :

— Quatre-temps, vigiles jeûneras, et le Carême entièrement.

Ici, Charles ouvre une parenthèse :

— Dis, Marthe, jeûner, ça veut dire ne pas manger ?

— Bien sûr.

— Alors, comment qu'on fera pour rester sans manger pendant quarante jours ?

— Oui, comment qu'on fera ? répète la petite Madeleine effarée.

— Peut-être que c'est seulement quand on a fait sa première Communion qu'on mange pas, insinue Charles.

— Ah ! non, riposte la sœur aînée, puisque moi, qui ai fait la mienne, il y a deux ans, j'ai tout de même mangé pendant les Carêmes suivants.

— Eh bien, alors ?... fait Charles.

— Eh bien, alors, on va demander à maman..

Et la bande s'envole auprès de maman qui explique en souriant que jeûner signifie, non pas se priver complètement de manger, mais se priver seulement d'une partie de la nourriture habituelle, et qu'ensuite ce précepte ne s'adresse qu'aux grandes personnes.

— Alors, comme cela, pendant le Carême, les enfants ne font rien ? demande Charles.

— Oh ! mais si. Ils doivent faire pénitence à leur manière en s'infigeant des privations, de petites mortifications, en accom-

plissant des sacrifices, en remportant des victoires sur leurs défauts. — Comment cela ? demande Madeleine.

— Oh ! de bien des manières ; ainsi, si j'étais à la place d'une certaine petite Madeleine de ma connaissance, pendant le Carême je prendrais la résolution de faire jeûner ma langue en la tenant un peu plus tranquille. — Ça, c'est une bonne idée, s'écrie le petit frère, comme cela tu ne casserais pas la tête à tout le monde en bavardant comme une pie, comme tu le fais toute la journée. — Je ne bavarde pas comme une pie, riposte la petite, courroucée ; au lieu de t'occuper de ma langue tu ferais mieux de faire jeûner tes pieds et tes mains, Marthe et moi nous recevriions moins de bourrades, nous n'aurions pas les cheveux tirés et tu ne briserais pas tout, comme tu as fait hier, en te mettant en colère, quand tu as cassé ta tasse.

C'est pour le coup que Charles est près d'avoir une fameuse colère. Sa mère l'apaise.

— Mes enfants, dit-elle, puisque vous avez mis réciproquement le doigt sur la plaie l'un de l'autre, vous n'avez plus qu'à tirer parti de votre franchise mutuelle en vous appliquant chacun à combattre votre défaut dominant : Madeleine passera donc un excellent Carême en s'exerçant au silence, et Charles en s'efforçant de pratiquer le calme et la douceur. Et toi, ma grande Marthe que feras-tu ?

— Moi, maman, je ferai jeûner ma glace, répond courageusement la fillette, car elle est coquette, trop coquette, elle le sait bien : une robe neuve la rend joyeuse, un joli chapeau la transporte et elle passe chaque jour beaucoup de temps — ce temps qui fuit et qui ne revient plus — à examiner sa figure et à varier l'arrangement de ses cheveux devant son miroir.

C'est pourquoi elle accomplira un vrai sacrifice en faisant " jeûner sa glace " comme elle se le propose.

Les deux benjamins, entraînés par son exemple, ont promis aussi de suivre les conseils de leur mère.

Celle-ci pour encourager la bonne volonté de ses enfants, leur a donné à chacun un petit carnet où ils marqueront quotidiennement d'une croix au crayon chaque victoire remportée.

*L'Etoile Noëlisme.*

Di  
prun  
beco  
autre  
la Je  
me c  
Ou  
tion  
gault  
nier,  
de la  
color  
régio  
Clou  
Le  
la R  
Beau  
M  
et M  
La  
plus  
La  
plup  
Av  
Père  
puis,  
de la  
Père.  
M  
" 1  
mal,

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

L'A. C. J. C. EN CONVENTION

Dimanche dernier, rapporte *l'Action Catholique* à qui nous empruntons le compte rendu qui va suivre, l'Union Régionale québécoise de l'A. C. J. C. tenait à S.-Sauveur, au sein même de cette autre Jeunesse, celle du Rév. Père Lelièvre, à qui les membres de la Jeunesse Catholique doivent d'avoir été si bien reçus, sa dixième convention qui, certes, ne fut pas la moindre.

Outre une centaine de jeunes gens, ont pris part à cette convention : Mgr Roy, aumônier de l'Union Régionale, le Rév. Père Legault, curé de S.-Sauveur, M. l'abbé, M. Fortin, assistant-aumônier, le Rév. Père Lelièvre, le R. P. Roy, dominicain, le R. P. Evain de la cure de S.-Sauveur, M. l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire-colonisateur et plusieurs aumôniers des différents cercles de la région : MM. les abbés Camille Roy, Fleury, Dubé, Philémon Cloutier et Roy, du cercle en formation de S.-Charles.

Le Comité Central de Montréal était représenté par M. A. de la Rochelle et le Comité régional des Trois-Rivières par M. Léonce Beaudry.

M. Amédée Denault représentait l'Action Sociale Catholique et M. Tanguay, l'Œuvre de Jeunesse de S.-Sauveur.

La journée a commencé à l'église Notre-Dame de Lourdes où plus de 500 jeunes gens s'étaient réunis.

La messe dite par le Rév. Père Legault, a eu lieu à 8 heures. La plupart des assistants ont fait la communion.

Avant le sermon, qui a été donné par M. l'abbé Fortin, le R. Père Lelièvre a dit quelques bons mots à l'adresse de l'A. C. J. C., puis, il a fait chanter un nouveau cantique approprié aux membres de la jeunesse catholique, lequel chant a été composé par le Rév. Père. Evain, O. M. I.

M. l'abbé Fortin a pris pour texte de son sermon cette parole : "Eloignez-vous du mal et faites le bien." Eloignez-vous du mal, c.-à.-d. ne gaspillez pas vos vies comme font tant de jeunes

gens qui n'en comprennent pas le sens ; faites le bien c.-à.-d., faites servir vos vies à la gloire de Dieu, vous pénétrant bien de cette parole du Christ qui n'est rien autre chose qu'une invitation à l'apostolat : "Aimez-vous les uns les autres."

Après la messe, déjeuner à l'Orphelinat et visite aux petits orphelins de la maison.

A 10 heures, première séance d'étude à la salle S.-Pierre où l'on cause des cercles ruraux. Le président dit d'abord pourquoi la réunion a lieu à S.-Sauveur plutôt qu'ailleurs, et il fait l'éloge de l'Œuvre de Jeunesse, association-sœur de l'A. C. J. C.

Plusieurs représentants de cercles ruraux ont répondu ensuite à certaines questions qui leur avaient été posées dans le but de connaître la meilleure manière d'arriver à fonder des cercles à la campagne. Les uns sont en faveur des journées régionales ; certains préfèrent la propagande par le livre, la brochure, le tract ; d'autres enfin, voudraient qu'un cercle se fondât presque insensiblement, du besoin que des jeunes gens bien disposés sentent de se grouper pour se perfectionner eux-mêmes afin de pouvoir ensuite travailler au perfectionnement des autres. Il s'ensuit une discussion assez intéressante et l'on se sépare pour le dîner.

La séance de l'après-midi est surtout consacrée aux vues animées. Le cinéma peut être un agent de moralisation, dit-on, mais, tel qu'il se donne aujourd'hui il est plutôt un agent de démoralisation.

Pour mieux se convaincre de cette vérité, certains membres se sont imposé la lourde tâche de faire une enquête très soignée à Québec. Au nom de ces membres, M. Louis Philippe Morin a présenté un rapport bourré de statistiques accusatrices.

Il déroule de cette enquête que les deux-tiers des vues représentées dans notre ville sont ou immorales ou pour le moins burlesques.

Mgr. Roy a donné la pensée de d'Eglise sur ce sujet. Le morale chrétienne, dit-il, réproouve complètement le cinéma tel qu'il se donne aujourd'hui, parce qu'il est un tableau de la vie sous un aspect exagéré, quand il n'est pas un agent direct de démoralisation ; parce qu'il est une école de vice et de perversion qui favorise tous les instincts pervers de la nature chez ceux-là mêmes qui au-

raier  
que  
M  
leme  
E  
pers  
repr  
Et  
dans  
le ci  
Et  
vues  
y soi  
avise  
Le  
et B  
déve  
l'une  
religi  
La  
à No

A l  
de P  
salle  
a dor  
anné  
Ell  
ment  
Le  
Ell  
de ph  
En  
pourr

raient le plus besoin d'être excités à de bons sentiments. Ceux que le cinéma arrache à l'Eglise sont perdus pour toujours.

M. Léo Pelland démontre que le droit criminel réproouve également le cinéma dénoncé par Mgr Roy.

En effet, il punit sévèrement les crimes contre la société, les personnes et la propriété. Or, ce sont surtout ces crimes que l'on représente en vues animées. Quelle école de criminalité !

Ensuite, il est question de l'hygiène, ordinairement mauvaise, dans les salles de vues animées et de la loi provinciale concernant le cinéma.

Et, finalement, la Convention émet le vœu que la censure des vues soit rendue plus sévère et plus efficace; que les lois de l'hygiène y soient mieux observées et que le Comité Régional soit autorisé à aviser aux meilleurs moyens à prendre pour réaliser ces vœux.

Le P. Lelièvre adresse la parole, ainsi que MM. de la Rochelle et Beaudry, et Mgr Roy résume le travail de la journée. S. G. développe la question des cercles ruraux, qu'il considère comme l'une des plus importantes, puis termine par des conseils qui sont religieusement écoutés.

La Convention s'est terminée par un salut du T. S. Sacrement à Notre-Dame de Lourdes.

#### L'ŒUVRE DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL

A l'assemblée générale des membres de la Société Saint-Vincent de Paul de Québec, qui a eu lieu dimanche soir, dans la grande salle du Patronage, M. C.-J. Magnan, président de la Société, a donné les statistiques suivantes sur le travail accompli, cette année, par les conférences de la province de Québec :

Elles ont augmenté leurs membres : on en compte actuellement 1710 de plus qu'en 1914.

Leurs recettes se sont élevées, l'année dernière, à \$269.460

Elles ont secouru 27,677 personnes dans le besoin, soit 14,297 de plus qu'en 1914.

Enfin, elles ouvrent, cette année, une colonie de vacances qui pourra recevoir cinquante enfants.

DE L'ARGENT BIEN PLACÉ

Si notre Université Laval annonçait, tout d'un coup, qu'elle a besoin, pour continuer son œuvre bienfaisante, qu'on lui fasse cadeau d'un montant de \$500,000 et cela dans la quinzaine qui suivrait un appel de cette nature, quelle somme ses directeurs pourraient-ils bien recueillir, parmi les milliers d'anciens élèves qui ont passé par cette institution et qui sont répandus, aujourd'hui, sur tout le continent de l'Amérique du Nord ?

Mieux vaut, peut-être, laisser la question sans réponse ? En tout cas, il y a une chose qu'on ne peut nier.

Il n'existe aucune tendance quelconque à doter richement nos maisons d'enseignement secondaire ou supérieur. On dirait que tout le monde est sous l'impression qu'elles vivent de l'air du temps et, peut-être aussi, qu'elles puisent à des réserves dont il est impossible de voir le bout.

Ce qui n'a pas de limites, chez les directeurs et professeurs de nos collèges, de nos séminaires et de notre Université, c'est leur dévouement et leur charité; mais ce qui n'est pas inépuisable, ce sont les ressources d'argent dont ils disposent.

Nos maisons d'éducation de la Province de Québec sont toutes pauvres et c'est un mal, un mal dont on ne se plaint pas assez haut, croyons-nous.

Quoi qu'il en soit, l'Université Marquette, de Milwaukee, (Wis.) ayant demandé, il n'y a pas longtemps, un demi-million de piastres pour soutenir ses œuvres, elle en reçut près d'un million, dans l'espace de dix jours.

Parmi les contributions au fonds de secours qu'on lui apporta, il s'en trouva une de \$100,000 dont l'auteur ne s'est même pas fait connaître.

Et cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une institution protestante.

L'Université Marquette qui comptait, l'année dernière, 1,381 élèves et 210 professeurs et régents, est sous la direction des RR. PP. Jésuites.

Puisse ce bon exemple trouver non seulement des admirateurs, mais des imitateurs. Nous ajouterons: Dieu veuille que ce soit bientôt au tour de l'Université Laval de recueillir une preuve aussi tangible que l'est celle-là, de l'affection et de la reconnaissance de ses anciens élèves.

Quant à ces derniers, ils pourraient être sûrs qu'au moins une fois dans leur vie, ils ont bien placé leur argent.

AUBERT DU LAC.



**LES  
PRÉVOYANTS DU CANADA  
ASSURANCE FONDS DE PENSION**

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31  
mars 1916 - - - - - \$819,945.16

**L'ANNÉE DU MILLION**

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars 1916.

|          | ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|----------|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| (31 déc) | 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
|          | 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
|          | 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 428,745.31   |
|          | 1915   | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 31 mars  | 1916   | 468      | 32,623                  | 62,343   | 819,945.16   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million huit cent quarante-huit mille six piastres et quarante-sept centins.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00  | \$30.00  |
|-----|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
|     | PAR MOIS |          |          |          |          |          |
| 1   | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$304.87 | \$365.83 |
| 2   | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.33   | 742.70   |
| 3   | 188.41   | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49   | 1130.97  |
| 4   | 255.35   | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83  | 1530.97  |
| 5   | 328.72   | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.23  | 1943.06  |
| 6   | 394.44   | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05  | 2367.61  |
| 7   | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55  | 2804.99  |
| 8   | 542.37   | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06  | 3255.59  |
| 9   | 619.70   | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94  | 3719.80  |
| 10  | 699.38   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49  | 4198.05  |
| 11  | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09  | 4690.77  |
| 12  | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12  | 5198.37  |
| 13  | 953.17   | 1906.60  | 2860.66  | 3851.45  | 4767.92  | 5721.31  |
| 14  | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88  | 6260.06  |
| 15  | 1135.38  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41  | 6815.10  |
| 16  | 1230.64  | 2461.64  | 3666.46  | 4924.93  | 6155.93  | 7386.91  |
| 17  | 1328.78  | 2667.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85  | 7978.00  |
| 18  | 1429.87  | 2880.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60  | 8582.91  |
| 19  | 1534.03  | 3068.55  | 4604.98  | 6139.15  | 7673.65  | 9208.15  |
| 20  | 1641.35  | 3283.21  | 4926.15  | 6568.51  | 8210.45  | 9852.29  |
| 21  | 1751.91  | 3504.35  | 5287.96  | 7011.06  | 8763.46  | 10515.90 |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                   |              |
|-------------------|--------------|
| \$ 5.00 ou moins  | ..... 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00 | ..... 8 "    |
| de 10.00 à 30.00  | ..... 10 "   |
| de 30.00 à 50.00  | ..... 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

**MARCHANDS QUINCAILLIERS** EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES

BISCUITS

PROVISIONS

CONSERVES DE FRUITS

LÉGUMES

FRUITSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

LE

infante-

SUELLES

5.00 tous  
enfants,  
ET UN  
Ma.  
rapide de  
argent :

\$30.00

305.83  
742.70  
1130.97  
1530.97  
1943.06  
2307.61  
2804.99  
3255.59  
3719.80  
4195.05  
4680.77  
5198.37  
5721.31  
6260.06  
6815.10  
7386.91  
7976.00  
8582.91  
9205.15  
9852.29  
10515.90

ONALE

landets  
ix taux

moment  
lui des  
mpt et  
ous les  
it sans  
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1868

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickelours sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

curé  
bibli  
distr  
cents  
et ur

1600  
qu'ou

ment  
tion

L  
47,

LA  
L

177

Editeu  
Grad  
sépultu  
vêque

Artie

Spéel  
scolaire

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
**GARANTIE DE SATISFACTION.**

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

RE  
liques.  
sur)

de chandeliers  
Xselure artis-  
et en argent.  
verniss inalté-

E

E.

EAL.

EGNONS  
Amétropis.

BEC



## La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

### PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitreaux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne de genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités: Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE LIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église      Téléphone 5502      QUÉBEC.

**BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES.** — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc.,  
Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises,  
Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Surt-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

# PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT      TELEPHONE 2421      J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

# TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHÉTEZ  
— VOS —

# FOURRURES

— A LA —

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

  
Frais de  
L'artiste  
Exposition  
pour l'église  
R. R. P.  
le Québec,  
vices du  
encadre-  
s, etc.  
E, etc.  
propre  
QUÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.